

Convocatoria para un número de la revista **Espaces et Sociétés** dedicado a la **Ciudad Insular**, fecha límite para enviar los artículos: 15 de noviembre de 2010.

En la página de la revista encontrarán además las otras convocatorias de los números en preparación.

http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr/Appels/appel2010_1.html

Vers la ville « insulaire » ?, tendances globales, effets locaux

Au cours des trois dernières décennies de nombreuses grandes villes ont connu d'importantes transformations sociospatiales, qui se sont exprimées dans la production de nouvelles formes architecturales articulées à de nouvelles pratiques urbaines, et cela s'est produit à l'échelle mondiale.

Les causes de cette évolution des formes urbaines, qui touche l'espace résidentiel de proximité mais aussi presque tous les autres espaces des vies quotidiennes, sont multiples. Mais elles sont avant tout liées au mode de régulation économique contemporain, post-fordiste, à la transformation de la structure productive, à la montée des services et des TIC, à la délocalisation-relocalisation des activités financières qui trouvent aussi à s'investir dans un certain nombre de grandes villes mondialisées et dans des espaces spécifiques (immobilier résidentiel et de bureaux, centres commerciaux, de congrès, parcs à thèmes, etc.).

Ces espaces représentent une sorte de nouvel urbanisme auquel on adjoindra l'adjectif « insulaire » en raison de ses faibles connexions avec le reste du tissu urbain et pour sa propension à construire une dimension de l'« entre soi », significativement distincte de l'« alentour ». En son sein les artefacts de la cité insulaire jouissent d'une relative autosuffisance par rapport aux fonctions auxquelles ils étaient destinés et se présentent comme lieux dans lesquels il est possible de concentrer toute une série de services liés à la vie urbaine. Il s'agit en outre d'espaces qui sont physiquement bien délimités, et bien souvent protégés par différents systèmes de sécurité et de contrôle d'accès.

Leur dimension d'espaces hyper-contrôlés semble se présenter comme réponse aux conditions d'incertitude propres à la société contemporaine. En effet il est évident que l'un des avantages les plus marquants des espaces insulaires consiste justement en l'offre de périmètres de certitude, rendue possible à travers les dispositifs de contrôle et de réglementation intérieurs. Mais ces derniers vont bien au-delà des questions de sécurité, qui certes existent. En termes plus généraux, l'urbanisme « insulaire », remet en cause dans sa morphologie comme dans sa logique de fonctionnement ce qui a été considéré comme un fondement de la vie urbaine dans la ville moderne : la libre circulation dans l'espace public.

Dans la mesure où l'urbanisme insulaire se compose de lieux privés à usage public (centres commerciaux, immeubles de bureaux, parcs...) ou de lieux qui privatisent des portions de l'espace de proximité situé dans les alentours (ensembles résidentiels fermés ou rues

privées), sa présence croissante dans les villes contemporaines conduit à repenser la définition classique de l'espace public associé à la ville moderne de la société industrielle. Si nous considérons l'espace public comme un lieu ouvert, où l'on peut circuler librement et relevant du domaine public, au sein duquel est possible l'expérience de la rencontre entre diverses personnes, il est évident que les espaces de l'urbanisme insulaire vont à l'encontre de ces caractéristiques.

Au-delà des règlements spécifiques qui les concernent, nous pensons qu'il faut porter une attention particulière aux nouvelles formes de sociabilité et d'urbanité qui sont produites en leur sein. Ces dernières tendent à se baser, chaque fois plus, sur la logique de la « reconnaissance de conformité » c'est-à-dire sur le présupposé d'une homogénéité d'intention et de caractéristiques des usagers, plus que sur le présupposé de l'anonymat et de l'acceptation de la différence. Mais peut-être aussi, des pratiques de « contournement » peuvent venir remettre en cause des formes urbaines *a priori* très contraignantes.

Si des phénomènes globaux ont été à l'origine de l'émergence de l'urbanisme insulaire, ses effets locaux peuvent être très spécifiques. Parfois, ces effets peuvent ne marquer que certains types d'espaces. Dans d'autres cas, ils remettront en cause tout le fonctionnement urbain.

Par exemple ce modèle urbain va souvent de pair avec un système de transports spécifique : celui d'une importance particulière accordée aux déplacements individuels automobiles (et corrélativement de moindres investissements accordés aux transports publics) à travers la réalisation d'un réseau conséquent d'autoroutes urbaines afin de permettre aux « usagers » de rejoindre à partir d'une « cellule » de sa vie quotidienne, une autre « cellule » tout autant quotidienne.

Si ces nouvelles formes urbaines concernent une part minoritaire de la population des villes où elles émergent, leur emprise spatiale, économique, politique et symbolique est forte et visible. Elles engagent des processus qui peuvent remettre en question l'ensemble de l'ordre urbain.

Nous voulons nous interroger sur ce qui peut apparaître comme l'émergence d'un nouveau « paradigme urbain », mais aussi sur les nouvelles pratiques urbaines liées à ces espaces, et sur les effets que leur développement peut amener dans différents contextes urbains. Nous pensons que les premières comme les secondes constituent des thèmes de recherche importants pour comprendre les villes contemporaines et qu'il est nécessaire d'en étudier la dimension locale.

Il serait intéressant que des propositions puissent prendre en compte des espaces spécifiques au niveau local ou comparer des lieux, des villes dans différents continents.

Merci de votre contribution.

Coordination du dossier
Catherine Bidou-Zachariasen et Angela Giglia

Calendrier

15 novembre 2010 : date limite de remise des articles

20 mars 2011 : informations aux auteurs

Adresse pour la correspondance :
de préférence en version électronique par courriel

catherine.bidou@dauphine.fr

angela.giglia@yahoo.com.mx

ou par voie postale en trois exemplaires :

Catherine Bidou-Zachariasen
IRISSO
Université Paris Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16

**Attention, dorénavant la revue ne demande plus de propositions
d'articles mais directement les articles.**

*Les articles ne dépasseront pas 42 000 signes (espaces compris) en
incluant : texte, notes, références bibliographiques, annexes ; ne seront
pas compris dans ce total les résumés, les illustrations, cartes et
graphiques. Les conseils aux auteurs figurent dans chaque numéro. Les
normes de présentation et les conseils aux auteurs sont disponibles sur
le site de la revue :*

<http://www.espacesetsocietes.msh-paris.fr>